

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° I-1744

présenté par  
M. Masson et M. Cattin

**ARTICLE 16**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Si l'objectif environnemental est louable, les surcoûts induits par cette mesure, notamment en ce qui concerne les entreprises du BTP, sans période de transition pour permettre d'adapter les matériels en cause à l'objectif de préservation de l'environnement, sont trop lourds. En outre, ils s'ajoutent, pour les entreprises, aux coûts supportés pour la mise en œuvre du PAS et autres augmentations.

Enfin, le motif de cette imposition basé sur un gain pour le secteur agricole est assimilable à un jeu de bonneteau fiscal consistant à charger Pierre pour décharger Paul. Il comporte une vision sectorielle et non globale de la fiscalité, de la transition écologique et peut être regardé à ce titre comme un ajustement technocratique là où notre pays a besoin d'une ambition globale et claire.